

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 12 mars 2018 à 18 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. LANGENFELD Guy
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.
Mme FRIIO Marie-Rose	M. NOEL Guy	Mme ZYDEK Christine	M. LAVALLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean
M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis
M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

M. THOUVENIN J.-Marie	a donné procuration à	M. ZENNER Bernard
M. SZUREK Michel		M. BARBÉ Jérôme
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. LORENTZ Maurice		M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri		M. MIZZON Jean-Marie
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVALLEE J.-Pierre
M. DORVEAUX Lionel		Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno		M. WALTER Jean-Marie
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SPERANDIO F.		M. HOLSENBURGER A.
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. CINO Frédéric	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. VUILLEMARD Patrick		

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	Mme SASSELLA Sylvie	M. FRIJO Antoine
M. OCTAVE Henri	M. LEBOURG Gérald	M. PERLATI Daniel
M. PERON Patrick	M. CHRISTNACKER Daniel	

La séance débute à 18h10.

Pour toute la séance :

Membres en exercice :	59
Présents :	33
Procurations :	11
Absents :	15

La séance est levée à 18h50.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de communication du SMiTU

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2018

Application agréée E-legalite.com

POINT I.1 – DELIBERATION N° 2018/01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2541-6 du CGCT (Alsace-Moselle) : « Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Vu l'article L.2121-15 du CGCT : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s'applique également au comité syndical) ;

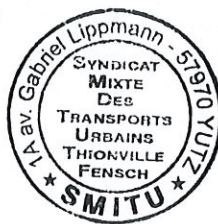
Conformément aux articles L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le droit local et L.2121-15 pour les règles de droit commun, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un secrétaire de séance.

Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Céline CONTRERAS, déléguée de la commune d'Hettange-Grande, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 13 mars 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 16/03/18
Le Président du SMiTU